

gardes nationales du royaume. Cette action fut reprochée à Louis-Philippe comme un fait d'éclatante injustice. Et cependant, quel gouvernement possible avec un auxiliaire aussi puissant, aussi incommode, aussi étranger aux exigences, aux nécessités gouvernementales ! Ce sacrifice, prévu par tous les hommes politiques, était préparé de longue main par les représentations de la diplomatie, et tout porte à croire qu'il entra comme condition formelle ou tacite dans plus d'une reconnaissance du nouveau pouvoir. Mais Louis-Philippe subissait les conséquences de son mode d'avènement au trône : il ne pouvait se séparer impunément d'un des hommes qui avaient le plus contribué à l'y élever. La Fayette se démit sur-le-champ des fonctions de commandant-général, et repoussa obstinément toutes les instances affectées ou sincères que le roi mit en œuvre pour le faire revenir sur sa détermination. Louis-Philippe lui ayant proposé le titre de *commandant honoraire* : « Votre Majesté, répliqua le général un peu piqué, se contenterait-elle d'être un roi *honoraire* ? » La Fayette alla reprendre à l'extrême gauche de la Chambre la place qu'il n'avait cessé d'y occuper durant la Restauration. Jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1834, il repoussa toute occasion de rentrer en rapport avec le roi qui avait nié le fameux *programme de l'Hôtel-de-Ville* : « Nous sommes, disait-il, dans la position de deux gentlemen qui se sont donné un démenti mutuel ; les circonstances ne nous permettent pas d'aller au bois de Boulogne, mais elles nous empêchent de nous faire des visites. » Après l'insurrection de 1832, il se démit des fonctions de maire et de conseiller municipal de sa commune, ne voulant plus avoir affaire, dit-il, à la *contre-révolution* de 1830 (1), et mourut plein d'illusions à la fois et de dégoûts.

(1) *Notice sur Lafayette*, p. 439.